

# CAHIER DES CHARGES

## de la Fédération Wallonie-Bruxelles

### Formation des cadres sportifs

**Discipline :**

Aviron

**Niveau :**

Moniteur Sportif Initiateur incluant  
Moniteur Sportif animateur

**Organisme délégataire**

Ligue Francophone d'Aviron

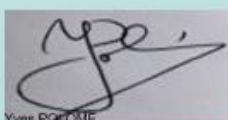
Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du 22/07/2024



\* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épique.

ADEPS

Paul Mosser  
Ligue Francophone d'Aviron



Yves POCOME  
Signature simple  
13/08/2024 10:52:41



# TABLE DES MATIÈRES

<b>0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. DONNÉES ADMINISTRATIVES .....</b>	<b>7</b>
1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction .....	7
1.2. Introduction générale de la formation .....	7
1.3. Homologation et certification.....	8
<b>2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES .....</b>	<b>9</b>
2.1. Vocation pédagogique.....	9
2.1.1. Moniteur Sportif Animateur Aviron .....	10
2.1.2. Moniteur Sportif Initiateur Aviron .....	11
<b>3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION .13</b>	
3.1. Schéma de base d'organisation de la formation animateur et initiateur aviron.....	13
3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation.....	14
3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification .....	15
3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation .....	15
3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat .....	15
3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive) .....	16
3.7. Droit de rétractation .....	16
3.8. Protection des données personnelles.....	17
3.9. Modalités diverses .....	17
3.10. Prérequis à l'homologation / à la certification du brevet MS Initiateur en Aviron .....	18
<b>4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUE .....</b>	<b>19</b>
4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	19
4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences .....	19
4.0.2. Taxonomie.....	23
4.0.3. Modalités d'enseignement.....	26
4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage .....	27
4.0.5. Evaluation.....	28
4.0.6. Synoptique.....	32
4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction .....	33
4.1. Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif.....	34
4.2. Thématique 2 : Didactique et méthodologie .....	39
4.3. Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance.....	56
4.4. Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs .....	63
4.5. Thématique 5 : Ethique et déontologie .....	68

4.6	Synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus.....	71
<b>5.</b>	<b>RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES.....</b>	<b>72</b>
5.1.	Présentation du stage de la formation moniteur sportif initiateur (MSIn) .....	72
5.1.1.	Dossier de stage :.....	74
5.1.2.	Signalétiques.....	74
5.1.3.	Cahier / Carnet de stage.....	74
5.1.4.	Rapport de stage.....	75
5.2.	Règles concernant les Maîtres de Stages .....	76
5.3.	Acceptation potentielle des Maîtres de Stages.....	76
5.4.	Endroits et niveaux de Stages.....	77
5.5.	Evaluation du stage et du cahier de stage .....	78
<b>6.</b>	<b>RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION (À DÉCLINER POUR CHAQUE NIVEAU DE QUALIFICATION).....</b>	<b>79</b>
6.1.	Délai d'organisation des évaluations.....	79
6.2.	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect.....	79
6.2.1.	Présences au cours.....	79
6.3.	Publicité des accès aux évaluations .....	80
6.4.	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations.....	80
6.5.	Nombre de sessions d'évaluation .....	81
6.6.	Constitution du Jury d'évaluation.....	81
6.7.	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal) .....	81
6.8.	Motivation du résultat en délibération .....	82
6.9.	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport .....	83
6.10.	Procédure de communication des résultats aux candidats.....	83
6.11.	Recours et procédures.....	84
<b>7.</b>	<b>CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER) .....</b>	<b>86</b>
7.1.	Conformité des dossiers VAFE à introduire .....	86
7.2.	Valorisation des Acquis de Formation (VAF).....	87
7.2.1.	Base / recevabilité de la demande de VAF .....	87
7.2.2.	Éléments à présenter pour une VAF .....	87
7.3.	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE) .....	89
7.3.1.	Base de la demande / recevabilité de VAE .....	89
7.3.2.	Éléments à présenter pour une VAE .....	89
7.4.	Entretien de VAFE.....	90
7.5.	Frais de procédure pour une VAFE .....	91
7.6.	Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?).....	91
7.6.1.	Où envoyer le dossier VAFE ? .....	91
7.6.2.	Comment envoyer le dossier VAFE ?.....	91
7.6.3.	Quand solliciter un dossier VAFE ?.....	91

<b>7.7.</b>	<b>Analyse concernant la demande de VAFE.....</b>	<b>91</b>
<b>7.8.</b>	<b>Décisions concernant la demande de VAFE .....</b>	<b>92</b>
<b>7.9.</b>	<b>Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS .....</b>	<b>92</b>
7.9.1.	Cours généraux .....	92
7.9.2.	Cours spécifiques .....	93
<b>7.10.</b>	<b>Tableau synthèse complet des procédures « VAFE » .....</b>	<b>94</b>
<b>8.</b>	<b>RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D’HOMOLOGATION ET D’OBTENTION DES BREVETS.....</b>	<b>95</b>
<b>9.</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>96</b>

## 0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 :

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management. »

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° Les données administratives de l'opérateur délégataire ;
- 2° La description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° La description des programmes et contenus de formation ;
- 5° La description des programmes et contenus des stages ;
- 6° La description des modalités d'évaluation ;
- 7° Les conditions de dispenses de diplômes ;
- 8° La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épiciène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.

# 1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (**Les données administratives de l'opérateur délégataire**).

## 1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

- Ligue Francophone d'Aviron (LFA)
- Chaussée de Vilvorde 172, 1120 Bruxelles
- Site internet : [www.aviron.be](http://www.aviron.be)
- Personne de contact : Paul MOSSER (Directeur Technique)
- E-mail : [p.mosser@aviron.be](mailto:p.mosser@aviron.be)
- Téléphone : 0468/086337

## 1.2. Introduction générale de la formation

L'encadrement d'activités éducatives et l'animation de stages sportifs portant sur la pratique de l'aviron requiert la maîtrise de compétences spécifiques.

La LFA organise, en tant qu'opérateur de formation reconnu par l'Adeps, une formation de Moniteur Sportif Animateur et une formation de Moniteur Sportif Initiateur en aviron.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux Moniteur Sportif Initiateur organisés par l'Adeps est un préalable indispensable à cette formation spécifique aviron. Les cours généraux sont destinés à fournir les connaissances et savoirs théoriques servant le socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

La réussite aux examens portant sur les cours spécifiques organisés par la LFA est la seconde condition à la délivrance du brevet de Moniteur Sportif Initiateur Aviron. Ces cours spécifiques comportent les éléments suivants : des cours théoriques, des cours pratiques et la réalisation d'un stage pédagogique. Des dispenses partielles ou totales sont éventuellement possibles pour certaines catégories de diplômés dans le cadre d'un processus de Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE) et/ou de formation (VAF), point 7 du Cahier des charges « Moniteur sportif animateur et initiateur en aviron ».

### Préambule :

Ce cahier des charges est d'application pour les formations Moniteur Sportif Initiateur mises en place à partir de 2024. Ce cahier des charges a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### Types de formation :

La formation Moniteur Sportif Initiateur Aviron fait référence à des méthodes de pratiques et d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus.

Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques identiques à celles des Cours Généraux de l'Adeps :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

Un niveau intermédiaire de qualification a été mis en place « Animateur Aviron » depuis 2019. Ce niveau intermédiaire est exclusivement constitué de certains modules clairement identifiés de la formation Moniteur Sportif Initiateur Aviron.

### 1.3. Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif Initiateur, est homologué /certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. **La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !**

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.



## 2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1 du décret du 3 mai 2019, au point 2 (la **description des fonctions et les compétences requises**).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) à laquelle / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

### 2.1. Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à **vocation pédagogique** fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : compétences préalables à la formation.
- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).
- du public cible : public à charge du cadre sportif.
- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

### 2.1.1. Moniteur Sportif animateur Aviron

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR AVIRON
  - Être affilié dans un club membre de la LFA avant le début de la formation spécifique et être en ordre de licence vis-à-vis de ce club ou être affilié à une Fédération reconnue par la Fédération internationale pour la durée de la formation
  - Tout candidat affilié à une fédération étrangère doit faire la preuve, lors de son inscription, qu'il est assuré en responsabilité civile et accident pour toute la période de la formation (stage compris)
  - Être au minimum dans l'année de ses 16 ans pour l'inscription et pour l'homologation du brevet
  - Avoir participé à des compétitions en ligne ou montrer une autonomie en skiff
- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR AVIRON
  - Animer la pratique sportive
  - Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu
  - Focaliser son action sur la pratique ludique globale visant le développement des habiletés motrices générales préparatoires à la pratique spécifique d'un groupe / d'une famille de disciplines (voire d'une discipline sans verser dans la spécialisation)
  - Fidéliser à une activité sportive sans toutefois pouvoir développer un apprentissage structuré, organisé et/ou formalisé
  - Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport
  - S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif (l'animateur exerce / fonctionne sous la responsabilité / supervision d'un cadre pédagogique d'un niveau de qualification supérieur).

- Public cible du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR AVIRON
  - Tous les âges.
  - Les pratiquants novices et débutants.
  - Les sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives.
  
- Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR AVIRON
  - Equipes structurées des clubs ou des fédérations.
  - Programmes ADEPS d'animation sportive.
  - Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc.).
  - Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).
  
- Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR AVIRON :
  - Toujours agir sous la supervision d'un breveté supérieur (minimum initiateur).
  - Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine d'encadrement et/ou de formation, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
  - Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.

### 2.1.2. Moniteur Sportif Initiateur Aviron

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR AVIRON
  - Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur.
  - Être affilié dans un club membre de la LFA avant le début de la formation spécifique et être en ordre de licence vis-à-vis de ce club ou être affilié à une Fédération reconnue par la Fédération internationale pour la durée de la formation
  - Tout candidat affilié à une fédération étrangère doit faire la preuve, lors de son inscription, qu'il est assuré en responsabilité civile et accident pour toute la période de la formation (stage compris)
  - Avoir atteint l'âge de 16 ans à la date de début de formation pour l'inscription et pour l'homologation du brevet
  - Avoir participé à des compétitions en ligne ou montrer une autonomie en skiff
  
- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR AVIRON
  - Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu.
  - Faire découvrir l'aviron en tant qu'activité sportive
  - Privilégier l'initiation en skiff ou en bateau individuel pour permettre au débutant de découvrir dès la première séance les sensations de l'aviron
  - Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
  - Animer la pratique sportive.
  - Continuer le développement des habiletés motrices générales.
  - Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques.
  - Motiver à l'apprentissage sportif.
  - Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.

- Fidéliser à une activité sportive dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie.
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.
  
- Public cible du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR AVIRON
  - A partir de 8 ans à condition de disposer d'un bateau et du matériel adapté pour cet âge (1m40) et de savoir nager minimum 25m.
  - Les pratiquants novices et débutants.
  - Les sportifs en phase de formation de base.
  - Pararowing : le para-rowing est une discipline adaptée aux personnes porteuses d'un handicap. Il fera l'objet d'un module spécifique.
  
- Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR AVIRON
  - Equipes structurées des clubs ou des fédérations.
  - Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive.
  - Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc.).
  - Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).
  
- Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR AVIRON :
  - Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

### 3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39 § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 3 (La description des modalités préalables à l'organisation de la formation).

#### 3.1. Schéma de base d'organisation de la formation animateur et initiateur aviron

- Programmation des sessions de formation par l'opérateur de formation animateur : trois (3) demi-journées de formation théorique et pratique répartie sur deux (2) jours.
- Programmation des sessions de formation par l'opérateur de formation initiateur : deux (2) journées de cours théoriques et pratiques, une demie (1/2) journée d'évaluation et une programmation flexible du stage pédagogique de trente (30) heures.
- Organisation de la formation par modules identifiables.
- Nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une session de formation : six (6).
- Nombre maximum de candidats par session de formation, ou pour un éventuel dédoublement de session : vingt (20).
- Etablissement ou vérification systématique d'une assurance (RC) pour les candidats et chargés de cours lors des sessions de formation et d'évaluations.
- Différentes formes d'organisation (internat, externat, lieux divers, etc.) en fonction notamment de considérations géographiques sont à prévoir.

Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation

Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours généraux opérés par IADEPS	<i>Formation spécifique dispensée par tout opérateur reconnu</i>		
	Prérequis	Formation théorique et pratique	Stages didactiques Rapport de stage
			Recyclages Formations complémentaires et continuées.

## 3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation

- L'âge minimum d'accès à la formation est de 16 ans au début de la formation animateur (année de ses 16 ans) et de 16 ans accompli pour la formation initiateur.
- L'âge minimum pour l'homologation par l'AG Sport d'un diplôme est de 16 ans pour la formation animateur et de 18 ans pour la formation initiateur.
- Les inscriptions consistent à l'envoi d'un courriel ou courrier postal d'une fiche d'inscription disponible sur le site internet de la Ligue dans l'onglet « formation » ([www.aviron.be](http://www.aviron.be)) dûment remplie par le candidat, au plus tard quinze (15) jours avant la date de début de formation.
- L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et après paiement des droits d'inscription à la formation.
- L'accès aux cours nécessite un test préliminaire en skiff. Il s'agit d'être autonome et la description de ce test est faite au point 3.4 (la grille d'évaluation de ce test préliminaire se trouve en annexe). Le candidat ayant pratiqué l'aviron en compétition est dispensé du test préliminaire.
- L'accès aux cours ne nécessite pas la possession d'un classement, d'un grade ou d'un niveau de compétence officiel mais nécessite néanmoins une aptitude à ramer en skiff en ayant déjà participé à une course en ligne.
- La présence aux cours est obligatoire. Des absences sont tolérées, à concurrence de 20% du volume horaire des cours, et sous réserve d'une justification adéquate. Le taux de présence obligatoire au stage est équivalent à 100%.
- Vérification des éventuelles dispenses partielles ou totales de cours à la suite d'une décision de la Commission Pédagogique Mixte.
- L'opérateur de formation et/ou les clubs mettent à la disposition du candidat le matériel nécessaire.
- La communication aux candidats sera transmise au minimum un mois avant le début de la session de formation avec les modalités, programmation, horaires, lieux de cours.

### 3.2.1 Informations quant aux présences obligatoires

- Certains modules sont à présence obligatoire : CS\_122 Technique gestuelle, CS\_123 Manipulation d'un bateau et CS\_124 Composantes d'une séance d'initiation. Une absence non-justifiée à l'un de ces modules entraîne directement un échec complet concernant les trois modules visés (0/23 à ces modules en première session) et le candidat devra les passer en seconde session. Une absence justifiée sera prise en considération par le jury qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser.
- Ce point est repris dans le chapitre 6.2.1 « Présence aux cours » du cahier des charges moniteur sportif animateur et initiateur aviron.

### 3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification

- La durée théorique de la formation totale est de 60 heures en présentiel, selon la répartition suivante :
- 30 heures de présence à des cours dispensés par un formateur, réparties selon un planning défini lors de la programmation des sessions de formation ;
- 30 heures de stage supervisé par un maître de stage et réparties selon un planning à définir entre le candidat et son maître de stage.
- Le nombre d'heures théoriques d'évaluations est de 2 heures.
- La charge théorique du travail en non-présentiel et en moyenne (suivant les candidats) estimées à +/- 20 heures.
- Précisions à la section 4.0.6 pour le tableau synthèse « charge théorique de travail ».

### 3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation

- L'accès aux cours nécessite un test préliminaire en skiff. Il s'agit d'être autonome
- Le candidat ayant pratiqué l'aviron en compétition est dispensé du test préliminaire
- Le test préliminaire est organisé dans un club de la LFA avant le premier cours de la formation. La date sera communiquée quinze (15) jours avant le début de la session
- Le test consiste en un parcours en skiff : être capable de sortir et de ranger son matériel (bateau et aviron) correctement, d'embarquer et de quitter le ponton de manière autonome, de savoir tourner sur place (bâbord et tribord), de savoir dénager vers un repère précis, de savoir prendre le départ d'une course, de savoir rentrer au ponton et de débarquer en autonomie et de savoir ranger correctement son matériel. Pour réussir ce test, le candidat doit valider 5 points sur les 7. La grille du test se trouve en annexe.

### 3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat

- Sa fiche d'inscription ad hoc dûment complétée (nom, prénom, club, adresse postale, adresse mail et date de naissance) disponible dans l'onglet « formation » du site internet de la Ligue ([www.aviron.be](http://www.aviron.be))
- Une copie de sa carte d'identité ou de son passeport
- Une copie de sa licence délivrée par la Fédération Royale Belge d'Aviron (FRBA) pour l'année en cours ou, le cas échéant, un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique de l'aviron ainsi qu'une attestation d'assurance en responsabilité civile et accident
- Les documents attestant de sa réussite aux évaluations des cours généraux du niveau « moniteur sportif initiateur » ou d'une éventuelle dispense ou équivalence
- Preuve d'acquiescement des droits d'inscription et d'homologation

### 3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants pour la bonne information au sujet des sessions de formations s'adressant à tous publics sont présentés dans l'onglet « formation » du site internet de la LFA (aviron.be) ainsi que sur le site de l'Adeps (adepts.be) sous la rubrique « formation des cadres sportifs » (colonne de gauche sur la page d'accueil).
- Le montant des droits d'inscription seront communiqués sur le site internet.
- Les procédures d'inscription, montants et modalités de paiement des droits d'inscription, et les montants et modalités de paiement des frais (hors frais d'envoi) sont communiquées par le canal décrit ci-dessus.
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception. Un courriel de confirmation et d'information concernant les paiements est envoyé au candidat.
- L'inscription définitive est conditionnée au paiement des droits d'inscriptions à la formation, après que toutes les demandes administratives auront été finalisées.
- L'accès aux cours nécessite un test préliminaire en skiff (voir modalités à la section 3.4)
- La présence aux cours est obligatoire. Des absences sont tolérées, à concurrence de 20% du volume horaire des cours, et sous réserve d'une justification adéquate. Le taux de présence obligatoire au stage est équivalent à 100%.
- Pour la formation initiateur (notamment pour les candidats en recyclage ou en demande de VAFE) certains modules sont à présence obligatoire : CS\_022 Technique gestuelle, CS\_023 Manipulation d'un bateau et CS\_024 Composantes d'une séance d'initiation niveau animateur. Une absence non-justifiée à l'un de ces modules entraîne directement un échec complet concernant les trois modules visés (0/23 à ces modules en première session) et le candidat devra le s passer en seconde session. Une absence justifiée sera prise en considération par le jury qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser.

### 3.7. Droit de rétractation

- Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de sept (7) jours calendrier. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible.
- Le délai de rétractation expire sept (7) jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription.
- Pour exercer le droit de rétractation, le candidat doit notifier celle-ci à la LFA dont les coordonnées sont reprises en introduction du cahier des charges.
- En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, le LFA remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif.



### 3.8. Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations – etc.) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive.
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.

### 3.9. Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
  - Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2
  - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1
  - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 15 jours ouvrables avant la 1ère session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, etc.) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.
- Attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou le personnel ADEPS.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations, etc.
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».

### 3.10. Prérequis à l'homologation / à la certification du brevet MS Initiateur en Aviron

- Le module de formation qui traite des aspects sécuritaires et préventifs constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).
- Concrètement pour le module « 1<sup>er</sup> soins en milieu sportif », tout candidat à l'homologation / la certification d'un brevet à vocation pédagogique par l'Administration Générale du Sport de la FWB pourra valider cette formation sécuritaire avant, pendant ou après sa formation spécifique disciplinaire.
- Les informations se trouvent sur le site de l'Adeps : [www.adepts.be](http://www.adepts.be)

## 4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUE

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 4 (la description des programmes et contenus de formation).

### 4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

#### 4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
  - SF didactique : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (exemples : *l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
  - SF méthodologique : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (exemples : *méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement – la progression – le dosage des exercices ; etc.*) ;
  - SF pédagogique : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (exemples : *les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).

- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (par exemple : *mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
- SF comportementaux liés à l'apprenance : L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base liés à l'apprenance sont déclinés.

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005)

<b>SAVOIR</b> <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
<b>VOULOIR</b> <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
<b>POUVOIR</b> <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

- SF comportementaux liés à la fonction : Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés « **soft-skills** ». Ils sont maintenant déclinés comme des « **savoir-faire non techniques** » (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

<b>Compétences sociales interpersonnelles et de communication</b>	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
<b>Compétences de communication verbale et non verbale</b>	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer ( <i>empathie</i> )
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui ( <i>assertivité</i> )
<b>Compétences de négociation</b>	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
<b>Compétences de coopération</b>	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

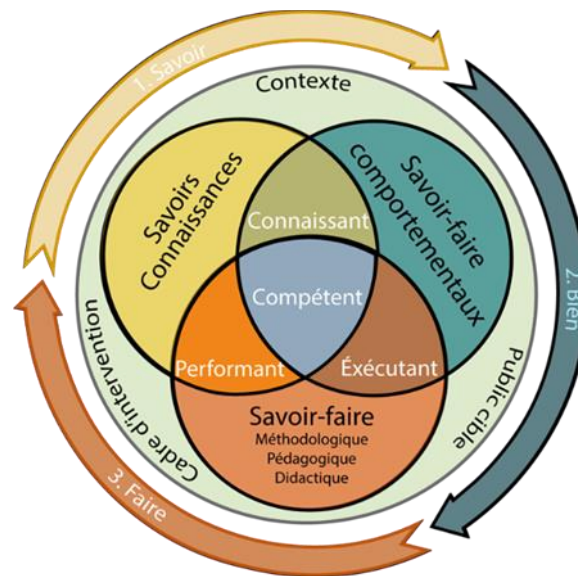
<b>Compétences cognitives</b>	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
<b>Compétences attentionnelles</b>	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
<b>Compétences d'agilité</b>	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
<b>Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"</b>	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

<b>Compétences émotionnelles</b>	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
<b>Compétences de gestion et de régulation émotionnelles</b>	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience ( <i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i> )
	Faire face aux "succès"
<b>Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)</b>	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences ( <i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i> )
	Persévérer, avoir du courage

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».* (adapté de la définition du CEDEFOP, Commission UE, 2012)

*Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)*



#### 4.0.2. Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO - 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002)

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser



✓ Taxonomie des compétences

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008. (Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1.)

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péda.	Environnement	
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	<b>imiter</b> , définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env. stable, certain et confortable	<b>Exécuter</b> , classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	<b>Appliquer</b> , calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	<b>Résoudre</b> , adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	<b>Adapter</b> , transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la compétition chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	<b>Innover</b> , provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier.

\* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

### 4.0.3. Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- Synchrone (en direct) : activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne / à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).
- Asynchrone (en différé) : activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne / à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (Par exemple via la plateforme LMS Moodle). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, la méthodologie active voire interactive est privilégiée. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource / facilitateur, doit prévoir un développement de concepts / principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

#### 4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations / certifications.

**Un tableau synthèse de la charge théorique de travail du cursus sera décliné au point 4.0.6**

#### 4.0.5. Evaluation

- Champs d'évaluation : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 6.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- Types d'évaluation : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.

	Quand ?	vs candidat	vs chargé de cours	vs « Institution » « Autorité »	Exemples (voir aussi forme de l'évaluation)
<b>Formative Continue / Permanente</b>	<i>Pendant l'apprentissage</i>	<i>Être informé précisément sur ses acquis et ses difficultés résiduelles Eviter l'échec dans la phase sommative et certificative</i>	<i>Être informé sur l'état d'apprentissage de chaque candidat Adapter son enseignement Au besoin, envisager une remédiation</i>	<i>Favoriser la réussite dans et des apprentissages</i>	<i>Situations / Exercices / Indicateurs en fonction d'objectifs / de résultats à atteindre dans les apprentissages visés (intermédiaires ou finaux)</i>
<b>Sommative</b>	<i>En fin de période de formation Revêt le caractère d'un bilan de connaissances / de compétences / d'attitudes</i>	<i>Permet de se positionner vs à lui-même, à un groupe, à une orientation Faire reconnaître ses capacités (connaissances, compétences, etc.)</i>	<i>Permet de vérifier si l'apprenant a atteint les objectifs fixés Avoir une vue objective de la portée / efficacité de son enseignement</i>	<i>Orienter</i>	<i>Situation mettant en évidence les connaissances / les comportements observables définis dans les résultats attendus au terme de la séquence d'apprentissage (fixés dans le référentiel)</i>
<b>Certificative</b>	<i>Revêt le caractère d'un bilan de connaissances / de compétences / d'attitudes validé par l'autorité</i>	<i>Valider ses compétences par l'autorité</i>	<i>Valider son enseignement par l'autorité</i>	<i>Orienter Délivrer le « diplôme »</i>	<i>Situations élaborées / validées par l'autorité</i>
<b>Normative</b>	<i>Voir ci-dessus</i>	<i>Connaître son niveau vs « les autres »</i>	<i>Classer vs 1 norme</i>	<i>Sélectionner</i>	<i>Echelle de valeurs vs grand échantillonnage « reconnu » / validé (ex : test Léger, Eurofit, etc.)</i>
<b>Critériée</b>	<i>Voir ci-dessus</i>	<i>Repérer son niveau vs cibles / indicateurs</i>	<i>Se situer vs objectifs d'enseignement</i>	<i>Adapter les attentes</i>	<i>Indicateurs fixés, connus / communiqués pertinents vs attentes de l'évaluation</i>

- Forme d'évaluation : évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.
- Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage : Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage / de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au/à la candidat pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2)

<b>Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances</b>	
<b>NA</b>	Non Acquis Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
<b>EVA</b>	En Voie d'Acquisition Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
<b>A</b>	Acquis Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
<b>AM</b>	Acquis avec une certaine Maîtrise Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau renvoie directement aux postures présentées dans le tableau inspiré de Boudreault 2008 (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de <i>Savoir-Faire</i> ) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

## 4.0.6. Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels. Le niveau Animateur est orange, le niveau Initiateur est vert.

Synoptique MS Animateur et Initiateur et charge de travail des cours spécifiques																			
Présentiel 73:30				Distanciel synchrone 0:00				Distanciel asynchrone 16:00				Charge théorique totale 89:30							
Thématique 1			Thématique 2			Thématique 3			Thématique 4			Thématique 5							
Cadre institutionnel et législatif			Didactique et méthodologie			Facteurs déterminants de l'activité et de la performance			Aspect sécuritaire et préventif			Éthique et déontologie							
Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.	Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.	Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.	Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.				
Ens/Form.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form.S.	16:00	0:00	6:00	Ens/Form.S.	4:00	0:00	3:00	Ens/Form.S.	3:00	0:00	2:00				
Eval.S.	0:30	0:00	0:00	Ens/Form.S.-F.	24:00	0:00	2:00	Ens/Form.S.-F.	2:00	0:00	0:00	Ens/Form.S.-F.	0:00	0:00	0:00				
Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval.S.	3:30	0:00	0:00	Eval.S.	0:45	0:00	0:00	Eval.S.	0:30	0:00	0:00				
Charge théo. travail	3:30	0:00	2:00	Eval.S.-F.	5:00	0:00	0:00	Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00				
Charge théo. totale	5:30			Charge théo. travail	58:30	0:00	8:00	Charge théo. travail	6:45	0:00	3:00	Charge théo. travail	3:30	0:00	2:00				
				Charge théo. totale	66:30			Charge théo. totale	9:45			Charge théo. totale	5:30			Charge théo. totale	2:15		
CS111			CS021			CS131			CS041			CS001							
L'organisation administrative et sportive de l'Avion en Fédération Wallonie-Bruxelles			La terminologie de l'avion, utilisation du matériel et son entretien			Préparation physique générale Initiateur			Règles de sécurité et prévention des risques			Règlement de la FRBA, de la LFA, valeurs véhiculées par l'avion et respect de l'environnement							
Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.	Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.	Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.	Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.				
Ens/Form.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form.S.	1:00	0:00	1:00	Ens/Form.S.	2:00	0:00	1:00	Ens/Form.S.	1:00	0:00	1:00				
Eval.S.	0:15	0:00	0:00	Ens/Form.S.-F.	1:00	0:00	0:00	Ens/Form.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form.S.-F.	0:00	0:00	0:00				
Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval.S.	0:15	0:00	0:00	Eval.S.	0:15	0:00	0:00	Eval.S.	0:15	0:00	0:00				
Charge théo. travail	1:45	0:00	1:00	Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00				
Charge théo. totale	2:45			Charge théo. travail	2:15	0:00	1:00	Charge théo. travail	2:15	0:00	1:00	Charge théo. travail	1:15	0:00	1:00				
				Charge théo. totale	3:15			Charge théo. totale	3:15			Charge théo. totale	3:15			Charge théo. totale	2:15		
CS115			CS022			CS032			CS142										
Le code des courses de la Fédération Royale Belge d'Avion			La technique gestuelle			Les règles simples d'un bateau d'avion			La réglementation de la navigation en Wallonie et en Belgique										
Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.	Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.	Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.	Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.				
Ens/Form.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form.S.	2:00	0:00	1:00	Ens/Form.S.	1:00	0:00	1:00	Ens/Form.S.	1:00	0:00	1:00				
Eval.S.	0:15	0:00	0:00	Ens/Form.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Ens/Form.S.-F.	1:00	0:00	0:00	Ens/Form.S.-F.	0:00	0:00	0:00				
Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval.S.	0:30	0:00	0:00	Eval.S.	0:15	0:00	0:00	Eval.S.	0:15	0:00	0:00				
Charge théo. travail	1:45	0:00	1:00	Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00	Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00				
Charge théo. totale	2:45			Charge théo. travail	2:30	0:00	1:00	Charge théo. travail	2:15	0:00	1:00	Charge théo. travail	1:15	0:00	1:00				
				Charge théo. totale	3:30			Charge théo. totale	3:15			Charge théo. totale	2:15						
CS023			CS133																
Manipulation d'un bateau d'avion			Profil psychologique des différents publics																
Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.	Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.												
Ens/Form.S.-F.	1:00	0:00	1:00	Ens/Form.S.	2:00	0:00	1:00												
Eval.S.	1:00	0:00	0:00	Ens/Form.S.-F.	0:00	0:00	0:00												
Eval.S.-F.	0:15	0:00	0:00	Eval.S.	0:15	0:00	0:00												
Charge théo. travail	2:15	0:00	1:00	Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00												
Charge théo. totale	3:15			Charge théo. travail	2:15	0:00	1:00												
				Charge théo. totale	3:15														
CS024																			
Composante d'une séance - partie pratique (Animateur)																			
Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.																
Ens/Form.S.-F.	0:00	0:00	0:00																
Eval.S.	4:00	0:00	2:00																
Eval.S.-F.	0:00	0:00	0:00																
Charge théo. travail	8:00	0:00	2:00																
Charge théo. totale	10:00																		
CS134																			
Composante d'une séance - partie théorique (Initiateur)																			
Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.																
Ens/Form.S.-F.	4:00	0:00	2:00																
Eval.S.	0:00	0:00	0:00																
Eval.S.-F.	0:30	0:00	0:00																
Charge théo. travail	4:30	0:00	2:00																
Charge théo. totale	6:30																		
CS125																			
Introduction à l'Avi-Fit																			
Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.																
Ens/Form.S.-F.	1:00	0:00	1:00																
Eval.S.	1:00	0:00	0:00																
Eval.S.-F.	0:30	0:00	0:00																
Charge théo. travail	2:30	0:00	1:00																
Charge théo. totale	3:30																		
CS126																			
Parasailing																			
Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.																
Ens/Form.S.-F.	2:00	0:00	0:00																
Eval.S.	2:00	0:00	0:00																
Eval.S.-F.	0:30	0:00	0:00																
Charge théo. travail	4:30	0:00	0:00																
Charge théo. totale	4:30																		
CS127																			
Stage pédagogique																			
Ens/Form.S.	Prés.	Dist. Snc.	Dist. Asnc.																
Ens/Form.S.-F.	15:00	0:00	0:00																
Eval.S.	15:00	0:00	0:00																
Eval.S.-F.	1:00	0:00	0:00																
Charge théo. travail	1:00	0:00	0:00																
Charge théo. totale	32:00	0:00	0:00																
				Charge théo. totale	32:00														



#### 4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique <sup>2</sup>	
		des savoirs	des compétences
CS111	Identifier les différents acteurs de la pratique et du développement de l'Aviron en Fédération Wallonie Bruxelles	1	
CS112	Lister les règles élémentaires pour un rameur s'alignant en compétition et pour son entraîneur	2	
CS021	Lister et décrire les différentes disciplines de l'aviron et les spécificités du matériel	2	1
CS022	Reconnaître le geste de base de l'aviron	1	
CS023	Illustrer et exécuter avec l'aide d'un tuteur et en toute sécurité la manipulation du matériel en dehors de l'eau	2	2
CS024	Expliquer à l'aide d'un tuteur et illustrer le geste à un novice tout en lui inculquant les principes techniques de base (animateur)	2	2
CS124	Séquencer les moyens didactiques adéquats et retenir les méthodes pour faciliter l'accès à l'apprentissage de l'aviron (initiateur)	2	1
CS125	Reconnaître et définir les objectifs de l'Avi-Fit	1	1
CS126	Reconnaître les caractéristiques et spécificités du pararowing et exécuter la séance pour le public cible avec l'aide d'un tuteur	1	2
CS127	Séquencer et exécuter avec l'aide d'un tuteur des séances pour amener un groupe de débutants vers la technique gestuelle de base en aviron en toute sécurité	2	2
CS031	Reconnaître et ordonner les techniques des mouvements de base de la préparation physique générale concernant l'échauffement et les étirements basiques	1	1
CS032	Sélectionner et associer les réglages adéquats d'un bateau d'aviron	2	1
CS133	Identifier les situations de stress rencontrées ou induites sur la progression des rameurs débutants	1	
CS041	Séquencer et ordonner les étapes à respecter suite à un chavirage	2	1
CS142	Reconnaître la législation régissant la pratique de l'aviron en Belgique	1	
CS051	Rappeler à l'ensemble des publics dont il a la charge au fair-play, le respect des règles et les règles liées aspect de l'environnement	1	

## 4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

### ▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Appréhender la structure du sport en Belgique, celle de la pratique de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles et celle de la Ligue Francophone d'aviron
- Connaître le code des courses de World Rowing et de la FRBA de manière à pouvoir s'y référer

### ▪ Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 5%

### ▪ Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 2

### ▪ Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :

- CS111\_Organisation administrative et sportive de l'Aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles (MSIn)
- CS112\_Le code des courses de la Fédération Royale Belge d'Aviron (MSIn)

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS111

L'organisation administrative et sportive de l'Aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**2. Résumé / présentation**

L'objectif de ce module est de présenter les divers acteurs de la pratique du Sport en général et de l'Aviron en particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles (clubs, fédérations), ainsi que les divers constituants de la Ligue Francophone d'Aviron, et plus spécifiquement les comités techniques et le comité pédagogique. Ce module aborde également la responsabilité civile du moniteur sportif initiateur aviron à la prise en charge d'un groupe et d'un rameur en cas d'accident ou d'avarie d'un bateau.

**3. Concepts / Mots-clés**

Administration ; Cadre institutionnel ; Fédération Wallonie-Bruxelles ; Aviron

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Identifier les différents acteurs de la pratique et du développement de l'aviron en Fédération Wallonie Bruxelles	v							
Micro	Trouver des réponses adéquates à des demandes de renseignements concernant l'organisation administrative et sportive de l'aviron	v							
	Reconnaître et définir ses responsabilités lors de la prise en charge d'un groupe de rameurs en cas d'accident ou d'avarie d'un bateau	v				v			

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v				v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v		v	v	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:30	0:00	1:00	2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:15	0:00	0:00	0:15
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:15

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Question ouverte en lien avec le contenu du module de la formation.

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	5%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG111	**	Règles de sécurité et prévention des risques	CS141	**
Statut social et fiscal du moniteur sportif	CG112	**	Règlement de la FRBA, de la LFA.	CS151	*
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG113	*			

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
Brevet de dirigeant de club, de dirigeant Sportif en Fédération	X

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS112

Le code des courses de la Fédération Royale Belge d'Aviron

**2. Résumé / présentation**

L'objectif de ce module est de présenter de manière très générale le calendrier des courses, les modalités d'inscription, les différents types de compétitions, les différentes catégories de bateaux et de rameurs ainsi que les règlements qui régissent la participation à ces régates.

**3. Concepts / Mots-clés**

Calendrier ; Catégorie . Règlement

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Lister les règles élémentaires pour un rameur s'alignant en compétition et pour son entraîneur		v						
Micro	Reconnaître et décrire les comportements en conformité avec les règles		v			v			
	Rappeler le calendrier des compétitions et les différents règlements de celles-ci	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v				v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v		v	v	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:30	0:00	1:00	2:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				2:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:15	0:00	0:00	0:15
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:15

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Question ouverte en lien avec le contenu du module de la formation.

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	5%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG111	**	Règlement de la FRBA, de la LFA	CS151	***
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG113	**			

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
Arbitre national ou international en aviron

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
Arbitre national ou international en aviron	X

## 4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie

### ▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Présenter et expliquer la différence entre la pointe et la couple, les différents types de bateaux et les éléments qui les composent en utilisant la terminologie spécifique
  - Définir les caractéristiques d'une exécution correcte du geste de l'aviron et de connaître les points à surveiller pour juste exécution des phases du coup d'aviron
  - Présenter, expliquer et faire appliquer la bonne manipulation du matériel en dehors de l'eau et les manœuvres des bateaux sur l'eau
  - Procéder à l'initiation d'un débutant en respectant les étapes et en faisant exécuter les gestes en suivant les consignes sécuritaires et techniques.
  - Présenter et diriger, en utilisant les moyens didactiques adéquats, une séance d'entraînement au sol
  - Mener une initiation en bateau adapté, dans des conditions de sécurité et en ayant effectué toutes les démarches au préalable
- 
- Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation : 60%
  - Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 8
  - Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie »
    - CS021\_Terminologie de l'aviron (MSAnim)
    - CS022\_Technique gestuelle (MSAnim)
    - CS023\_Manoeuvre d'un bateau (MSAnim)
    - CS024\_Composante d'une séance, partie pratique (MSAnim)
    - CS124\_Composante d'une séance, partie théorique (MSIn)
    - CS125\_Introduction à l'Avi-Fit (MSIn)
    - CS126\_Pararowing (MSIn)
    - CS127\_Stage pédagogique (MSIn)

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS021

La terminologie de l'aviron, utilisation du matériel et son entretien

**2. Résumé / présentation**

L'aviron, dès l'initiation, se pratique en utilisant du matériel spécifique pour lequel il convient d'utiliser les termes adéquats. L'objectif de ce module est de fournir un aperçu du matériel (bateau, aviron, ergomètre), d'utiliser la terminologie spécifique pour désigner l'ensemble du matériel de la pratique de l'aviron dans son ensemble. Aussi, l'aviron se pratique en utilisant du matériel spécifique, coûteux et fragile. Le second objectif de ce module est de fournir un aperçu du matériel de compétition. Il décrit aussi les principes de base à respecter pour la préparation du matériel, son entretien et son transport hors de l'eau.

**3. Concepts / Mots-clés**

Terminologie ; matériel

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Lister et décrire les différentes disciplines de l'aviron et les spécificités du matériel		v			v			
	Sélectionner la terminologie spécifique pour désigner l'ensemble du matériel		v						
Micro	Reconnaître les principes de bases pour l'usage du matériel, son entretien et les petites réparations	v							
	Identifier les principes à respecter pour le transport du matériel hors de l'eau (hangar, remorque)	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		v	v			v

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v		v	v	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech....)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			



## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	1:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

## 8. Critères d'évaluation

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Question ouverte ou exercice portant sur une étude de cas. Partie pratique obligatoire sur l'entretien du matériel

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
5%	60%

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG122	*	Technique gestuelle	CS122	**
			Manipulation d'un bateau	CS123	**
			Composante d'une séance	CS124	**

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
X	X

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS022

La technique gestuelle

**2. Résumé / présentation**

Il s'agit de définir les caractéristiques d'une exécution correcte du geste de l'aviron et de détailler les méthodologies d'apprentissage en utilisant les moyens didactiques adéquats, que ce soit en bateau d'initiation, en skiff ou en équipe. L'accent est mis sur la décomposition du geste en 4 phases (prise d'eau, propulsion, dégagé et remplacement) dont il s'agira de préciser les caractéristiques et de connaître les points à surveiller pour que chacune de ces phases soit exécutées correctement.

**3. Concepts / Mots-clés**

Geste technique ; Méthodologie ;  
Décomposition du geste

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Reconnaître le geste de base de l'aviron	v							
	Séquencer et ordonner le geste de base de l'aviron		v			v			
Micro	Nommer les différentes phases du geste et les points à surveiller pour chacune de celles-ci	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v				v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v	v	v	v	v

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	1:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

*Evaluation*

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30	0:00	0:00	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:30

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Question ouverte ou exercice portant sur une étude de cas.

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	60%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG122	**	Terminologie de l'aviron	CS121	**
			Manipulation d'un bateau	CS123	**
			Les réglages simples d'un bateau d'aviron	CS132	*

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe, club affilié LFA
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur, ponton et bateau, ergomètre

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
x	x

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS023

Manipulation d'un bateau d'aviron

**2. Résumé / présentation**

L'aviron, dès l'initiation, se pratique en utilisant du matériel spécifique, coûteux et fragile. Il convient dès lors d'apprendre à manipuler les avirons et les bateaux en dehors de l'eau et sur l'eau, d'être capable de les mettre à l'eau, des faire les manoeuvres qui s'imposent sur l'eau et d'apprendre à remonter sur son embarcation à la suite d'un chavirage.

**3. Concepts / Mots-clés**

Matériel ; Manipulation ;  
Manoeuvre

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Illustrer et exécuter avec l'aide d'un tuteur et en toute sécurité la manipulation du matériel en dehors de l'eau		V				V		
Micro	Identifier les manoeuvres de base d'un bateau d'aviron	V							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		V	V			V	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			V	V	V	V	V

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	V	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		V	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			V

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			V	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			V		V			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	1:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:15	0:00	0:00	0:15
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:15

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Question ouverte ou exercice portant sur une étude de cas. Partie pratique présence obligatoire

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	60%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	*	Technique gestuelle	CS122	**
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG122	**	Stage pédagogique	CS127	**
			Règles de sécurité et prévention des risques	CS141	**

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe, club affilié LFA
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
x	x

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS024

Composante d'une séance - partie pratique (Animateur)

**2. Résumé / présentation**

Ce module pratique consiste à donner les phases successives d'une initiation réussie en respectant les étapes et en insistant sur les aspects à la fois sécuritaires et techniques. Le module porte alors sur l'intervention de l'animateur sportif, à savoir toutes les décisions et actions qu'il prend afin d'assurer l'encadrement de groupes sportifs novices/débutants. Son principal objectif est de faire découvrir l'aviron en veillant au maintien d'un climat positif favorable à la pratique. Le candidat doit alors comprendre comment développer chez les sportifs en formation de base, les fondamentaux indispensables à leur évolution future en s'appuyant, dans la mesure du possible sur une approche ludique et motivante.

**3. Concepts / Mots-clés**

Phases ; initiation ; sécurité ; technique

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Expliquer à l'aide d'un tuteur et illustrer le geste à un novice tout en lui inculquant les principes techniques de base (animateur)		v				v		
Micro	Reconnaître les principes fondamentaux de bases pour définir le geste	v							
	Reconnaître son rôle à jouer avant, pendant et après sa séance	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v	v			v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v	v	v	v	v

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
		v

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	v

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				v

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		v						

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				6:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00	0:00	2:00	6:00	

*Evaluation*

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
4:00	0:00	0:00	4:00

4:00

**8. Critères d'évaluation**

Le candidat doit obligatoirement assister à ce module pratique. Une absence entraîne automatiquement un échec. L'évaluation de ce module résulte en la présence du candidat et à sa participation active à ce module pratique.

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	60%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG121	*	Technique gestuelle	CS122	**
Recommandation de base pour une bonne pratique physique	CG134	*	Règles de sécurité et prévention des risques	CS141	*

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe, club affilié LFA
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur, bateau, ponton, machine à ramer, vêtements de sport

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
x	x

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS124

Composante d'une séance - partie théorique (Initiateur)

**2. Résumé / présentation**

Ce module théorique consiste à comprendre les phases successives d'une initiation réussie en respectant les étapes et en insistant sur les aspects à la fois sécuritaires et techniques. Le module porte aors sur l'intervention de l'initiateur sportif qu'il a expérimenté lors de sa formation animateur (partie pratique), à savoir toutes les décisions et actions qu'il prend afin d'assurer l'encadrement de groupes sportifs novices/débutants. Son principal objectif est de faire découvrir l'aviron en veillant au maintien d'un climat positif favorable à la pratique. Le candidat doit alors comprendre comment développer chez les sprotifs en formation de base, les fondamentaux indispensables à leur évolution future en s'appuyant, dans la mesure du possible sur une approche ludique et motivante.

**3. Concepts / Mots-clés**

Phases ; initiation ; sécurité ; technique

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Séquencer les moyens didactiques adéquats et retenir les méthodes pour faciliter l'accès à l'apprentissage de l'aviron (initiateur)		v			v			
Micro	Reconnaître les principes fondamentaux de bases pour définir le geste	v							
	Reconnaître son rôle à jouer avant, pendant et après sa séance	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v				v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v	v	v	v	v

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
		v

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				6:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00	0:00	2:00	6:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	



Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30	0:00	0:00	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:30

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Question ouverte ou exercice portant sur une étude de cas.

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
15%	60%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG121	*	Technique gestuelle	CS122	**
Recommandation de base pour une bonne pratique physique	CG134	*	Règles de sécurité et prévention des risques	CS141	*

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe, club affilié LFA
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur, bateau, ponton, machine à ramer

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
x	x

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS125

Introduction à l'Avi-Fit

**2. Résumé / présentation**

L'aviron peut également se pratiquer en indoor. Au-delà de l'aviron indoor traditionnel, qui consiste à s'entraîner spécifiquement sur la machine à ramer, il est aussi possible d'organiser des séances de préparation physique générale avec et autour de l'ergomètre. Le candidat doit connaître les spécificités de l'Avi-Fit, son but et son déroulement.

**3. Concepts / Mots-clés**

Avi-Fit ; ergomètre ; PPG

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Reconnaître et définir les objectifs de l'Avi-Fit	v				v			
Micro	Reconnaître le déroulement d'une séance en indoor	v							
	Identifier les besoins selon le contexte du public	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v	v			v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v	v	v	v	v

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	1:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

*Evaluation*

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30	0:00	0:00	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:30

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Question ouverte ou exercice portant sur une étude de cas.

Mise en situation et présence obligatoire lors de la partie pratique

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	60%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CS122	**	Composante d'une séance	CS124	**

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur, machine à ramer

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
Brevet en aviron indoor / Avi-Fit (Français)	x

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS126

Pararowing

**2. Résumé / présentation**

L'objectif de ce module est de donner un aperçu général des différentes catégories de bateaux, des différentes catégories de handicaps, des relations avec la fédération de handisport et des aspects spécifiques de l'initiation de handicapés moteurs dans les bateaux adaptés

**3. Concepts / Mots-clés**

Handicaps ; catégorie ; LHF, initiation adaptée

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Reconnaître les caractéristiques et spécificités du pararowing et exécuter la séance pour le public cible avec l'aide d'un tuteur	v					v		
Micro	Reconnaître les relations avec la Ligue Handisport Francophone	v							
	Identifier les aspects spécifiques de l'initiation d'handicapés moteurs dans les bateaux adaptés	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v	v			v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genialy,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v	v	v	v	v

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech....)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	v

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	0:00	2:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:30	0:00	0:00	0:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:30

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme  
Mise en situation et présence obligatoire lors de la partie pratique (seule la présence est évaluée)

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
5%	60%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
/			/		

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur, machine à ramer

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
x	x

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS127

Stage pédagogique

**2. Résumé / présentation**

Un stage de 30h sera effectué selon les conditions et modalités spécifiées en section 5. L'objectif de ce module est de proposer une mise en pratique et en situation des acquis des autres modules de la formation. Ce stage se déroulera au sein d'un groupe en parfaite adéquation avec le profil de fonction d'un Moniteur Sportif Initiateur en aviron. Il se réalisera en présence active d'un maître de stage qui sera le tuteur du candidat (section 6). Le stage pourra débiter juste après les examens des cours spécifiques, sans nécessité d'attendre les résultats de ceux-ci et après approbation du dossier de stage

**3. Concepts / Mots-clés**

Stage ; Pratique, Groupe ; Suivi

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Séquencer et exécuter avec l'aide d'un tuteur des séances pour amener un groupe de débutants vers la technique gestuelle de base en aviron en toute sécurité		v				v		
Micro	Séquencer et ordonner les séances pour amener un objectif de progression		v			v			
	Trouver des exercices et des consignes adaptés aux groupes	v							
	Trouver une méthodologie de communication et s'assurer de sa bonne compréhension	v							
	Reconnaître les capacités de son infrastructure	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
			v			v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v	v	v	v	v

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			v

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		v	v	v

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		v		v		v		

## 7. Charge théorique de travail

### Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
15:00	0:00	0:00	15:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
15:00	0:00	0:00	15:00	

### Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

## 8. Critères d'évaluation

Grille en annexe du Cahier des Charges 3.0 (terrain + rapport écrit et soutenance orale du stage)

## 9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	60%

## 10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Composante d'une séance	CS124	***

## 11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, club aviron affilié à la LFA, maître de stage
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur, machine à ramer, club aviron affilié à la LFA

## 12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Moniteur sportif diplômé en aviron -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

## 13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
x	x

### 4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

#### ▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Comprendre les principaux facteurs déterminants de l'aviron : anatomie, biomécanique, physiologie et psychologie du rameur
- Présenter, expliquer et enseigner en utilisant les moyens didactiques adéquats, des techniques d'échauffement, d'étirement et de gainage adaptés à la pratique de l'aviron
- Comprendre le mouvement de l'ensemble bateau-aviron-rameur et savoir mesurer les réglages simples d'un bateau d'aviron
- Être capable d'adapter la progression de l'apprentissage en fonction du degré d'évolution, du type de bateau, du profil et de l'âge des participants.

Pondération de l'évaluation de la thématique 3 : « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation : 25%

- Nombre de modules de cours de la thématique 3 : « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation » : 3
- Identification des modules de cours de la thématique 3 : « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » dans le cursus de formation
  - CS131\_Préparation physique générale à l'aviron (MSIn)
  - CS132\_Les réglages simples d'un bateau d'aviron (MSIn)
  - CS133\_Profil psychologique des différents publics (MSIn)



**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS031

Préparation physique générale Initiateur

**2. Résumé / présentation**

L'objectif de ce module est de fournir des outils de base de l'échauffement et de l'étirement adaptés à la pratique de l'aviron. Ce module permettra au candidat Moniteur Sportif Initiateur de comprendre les grands principes pour réaliser une activité physique en toute sécurité. Le candidat verra alors les différentes techniques d'échauffements et d'étirements générales appliquées à l'aviron lors d'une partie pratique. Les personnes possédant un Bachelier en Education Physique et en Master de Sciences en Motricité pourront bénéficier d'une dispense de ce module mais seront amenés à présenter des mouvements.

**3. Concepts / Mots-clés**

Echauffement ; Etirement ; Sol

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Reconnaître et ordonner les techniques des mouvements de base de la préparation physique générale concernant l'échauffement et les étirements basiques	v				v			
	Trouver et répéter une alternative avec une séance prévue initialement en extérieur, en intérieur pour cause de mauvaises conditions extérieures (pluie, vent, orage...).	v				v			
Micro	Mémoriser les séances d'échauffements et d'étirements adaptées à la pratique de l'aviron	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v	v			v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v	v	v	v	v

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo, péda, dida, tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2</sup>	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	1:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2</sup>	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:15	0:00	0:00	0:15
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:15

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Partie pratique obligatoire. Question ouverte ou exercice portant sur une étude de cas. Partie pratique avec présence obligatoire.

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	25%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant pendant et après ma séance	CG122	*	Composante d'une séance	CS124	**
Recommandation de base pour une bonne pratique physique	CG134	*			

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur, machine à ramer, tapis

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
Bachelier en Education Physique	x
Master en Science de la Motricité	x
Dispenses possibles pour les personnes ayant réussi les CG Niveau 2 et 3	Recyclé à au moins 2 ans

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS032

Les réglages simples d'un bateau d'aviron

**2. Résumé / présentation**

L'objectif de ce module est de fournir des outils permettant de comprendre les forces en jeu dans la mécanique d'un bateau d'aviron. Le candidat connaîtra comment et pourquoi il est nécessaire d'adapté correctement le matériel en fonction des contraintes anthropométriques du rameur

**3. Concepts / Mots-clés**

Réglage ; morphologie

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Sélectionner et associer les réglages adéquats d'un bateau d'aviron		v			v			
Micro	Mémoriser les principes de bases pour ajuster les réglages aux publics	v							
	Reconnaître les défauts d'un bateau mal réglé pour l'adapter au public	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v	v			v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v	v	v	v	v

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	1:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

*Evaluation*

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:15	0:00	0:00	0:15
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:15

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Question ouverte ou exercice portant sur une étude de cas. Partie pratique avec présence obligatoire.

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	25%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG122	*	Technique gestuelle	CS122	**
Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG141	*			

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur, machine à ramer

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
x	x

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS133

Profil psychologique des différents publics

**2. Résumé / présentation**

L'objectif de ce module est de fournir des outils permettant d'évaluer le niveau technique et le niveau de confiance des sportifs et d'adopter une stratégie de progression adaptée, afin de minimiser le niveau de stress, principalement dans la pratique. Des outils méthodologiques visant à restaurer la confiance sont également présentés. Dans ce module seront également présentés les leviers de la motivation et l'importance des injonctions positives. Pour le candidat, il est question ici de savoir mettre l'initié dans un climat de confiance. Le module est adapté au niveau de moniteur sportif initiateur, il ne s'agit pas d'un module de préparation mentale.

**3. Concepts / Mots-clés**

Confiance ; motivation

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Identifier les situations de stress rencontrées ou induites sur la progression des rameurs débutants	v							
Micro	Trouve un climat de confiance en s'aidant d'outil en fonction du profil des rameurs novices (tranches d'âge etc).	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	v				v		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v	v	v		v

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2</sup>	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	1:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone <sup>2</sup>	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:15	0:00	0:00	0:15
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:15

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Question ouverte ou exercice portant sur une étude de cas.

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	25%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Approche des déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG131	**	Stage pédagogique	CS127	***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG122	**			

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur, machine à ramer

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
x	x

## 4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

### ▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Connaître la réglementation de la navigation en Wallonie et en Belgique

Pondération de l'évaluation de la thématique 4 : « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation : 5%

### ▪ Nombre de modules de cours de la thématique 4 : « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation : 2

### ▪ Identification des modules de cours de la thématique 4 : « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation

- CS041\_Règles de sécurité et prévention des risques (MSAnim)
- CS142\_Réglementation de la navigation en Wallonie et en Belgique (MSIn)

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS041

Règles de sécurité et prévention des risques

**2. Résumé / présentation**

Ce module présentera les règles simples à suivre lors d'un chavirage (protocole été comme hiver) et lors d'un croisement avec une péniche ou tout autre usager de voies navigables.

**3. Concepts / Mots-clés**

Règles ; chavirage ; voies navigables

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Séquencer et ordonner les étapes à respecter suite à un chavirage		v			v			
Micro	Décrire les protocoles dans un climat de confiance		v			v			
	Reconnaître les comportements à observer lors des sorties extérieures	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v				v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v	v	v	v	v

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00	0:00	1:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	



Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Question ouverte ou exercice portant sur une étude de cas.

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	5%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Règlement de la FRBA, de la LFA	CS151	*
			Règlementation de la navigation	CS142	**

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviation en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviation en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
x	x

**Fiche type "ECTS" descriptive du module**

**1. Code et titre du module**

CS142

La réglementation de la navigation en Wallonie et en Belgique

**2. Résumé / présentation**

La pratique de l'aviron en Belgique, et plus particulièrement sur les cours d'eaux navigables en Fédération Wallonie Bruxelles est régie par une législation qu'il est impératif de respecter. L'objectif de ce module est de fournir un aperçu exhaustif des aspects légaux de la pratique de l'aviron en Belgique. Plus spécifiquement, ce module couvre la navigation de plaisance sur les voies navigables belges (qui est soumise à l'Arrêté royal du 15 octobre 1935 portant que le Règlement Général de Voies Navigables du Royaume et l'AR du 24 septembre 2006 qui instaure un Règlement Général de police pour la navigation des eaux intérieures, modifiés par un AR du 4 avril 2014 qui est entré en vigueur le 1er mai 2014 ).

**3. Concepts / Mots-clés**

Réglementation ; sécurité ;  
prévention ; responsabilité ;  
protocole ; service ; organisation

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Reconnaître la législation régissant la pratique de l'aviron en Belgique	v							
Micro	Reconnaît les règles de navigation concernant les priorités de croisement entre les différents utilisateurs du bassin d'entraînement	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	v				v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v		v	v		v

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	1:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

*Evaluation*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:00	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Question ouverte ou exercice portant sur une étude de cas.

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	5%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Organisation administrative et sportive de l'aviron	CS111	**
			Règles de sécurité et prévention des risques	CS141	**
			Règlement de la FRBA et de la LFA	CS151	**

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
X	X

## 4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologie

### ▪ Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Être capable de se référer aux règlements disciplinaires de la fédération et de la Ligue Francophone d'aviron
- Être capable de développer les valeurs véhiculées par l'aviron
- Être capable de s'intégrer dans un club dans le cadre d'un projet original dont le candidat serait le promoteur

Pondération de l'évaluation de la thématique 5 : « Ethique et déontologie » dans le cursus de formation : 5%

- Nombre de modules de cours de la thématique 5 : « Ethique et déontologie » dans le cursus de formation : 1
- Identification des modules de cours de la thématique 5 : « Ethique et déontologie » dans le cursus de formation
  - CS051\_Le règlement de la FRBA et de la LFA, les valeurs véhiculées par l'aviron et le respect de l'environnement (MSAnim)

Fiche type "ECTS" descriptive du module

**1. Code et titre du module**

CS051

Règlement de la FRBA, de la LFA, valeurs véhiculées par l'aviron et respect de l'environnement

**2. Résumé / présentation**

L'objectif de ce module est de pouvoir mettre en garde les rameuses et rameurs contre les dérives tentantes et fournir des outils et des méthodes pédagogiques permettant de valoriser le fair-play et la pratique de l'aviron dans la loyauté et le respect des règles et de développer les valeurs véhiculées par l'aviron, quel que soit le niveau de pratique. Le respect de l'environnement doit être un chapitre important de ce module : l'aviron étant un sport de pleine nature, celle-ci se doit d'être respectée par des gestes simples. Cela inclus aussi le respect du partage des lieux d'entraînements (marcheurs, pêcheurs, sportifs d'autres disciplines: voile, canoë, kayak, nage en eau libre...).

**3. Concepts / Mots-clés**

Morale ; éthique ; déontologie ;  
Charte éthique de la FWB ;  
éducation ; intégration

**4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)**

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Rappeler à l'ensemble des publics dont il a la charge au fair-play, le respect des règles et les règles liées respect de l'environnement	v							
Micro	Identifier l'ensemble des valeurs humaines et sportives véhiculées par l'aviron	v							

**5. Modalités et ressources d'enseignement**

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v				v	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			v		v	v	

**6. Type et forme et modalité d'évaluation**

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			v

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			v	

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
			v		v			

**7. Charge théorique de travail**

*Apprentissage*

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	1:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:15	0:00	0:00	0:15
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:00	0:00	0:00	0:00

0:15

**8. Critères d'évaluation**

Répondre correctement aux questions posées lors de l'examen écrit en fin de formation, permettant de répondre aux compétences terminales attendues au terme des apprentissages du module. Question ouverte ou exercice portant sur une étude de cas.

**9. Pondération**

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	5%

**10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation**

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Stage pédagogique	CS127	**

**11. Normes d'encadrement et de matériel**

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Dispensé par le moniteur spécifique de formation, une salle de classe
Matériel	PPT, feuilles, bloc-note, ordinateur, projecteur

**12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants**

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Membre du CA -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles
"Expert" justifiant de connaissances pointues dans ce domaine -> Disposer de connaissances et/ou d'une expérience significative sur la réglementation de l'aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles

**13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit**

Intitulé	Année de délivrance
X	X

## 4.6 Synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques &amp; thématiques vs cursus</i>				
	<i>Code et titre du module</i>		<i>Pondération du module dans la thématique</i>	<i>Pondération de la thématique dans le cursus de formation</i>
<b>Thématique 1</b>	CS111	L'organisation administrative et sportive de l'Aviron en Fédération Wallonie-Bruxelles	<b>50%</b>	<b>5%</b>
	CS112	Le code des courses de la Fédération Royale Belge d'Aviron	<b>50%</b>	
<b>Thématique 2</b>	CS021	La terminologie de l'aviron, utilisation du matériel et son entretien	<b>5%</b>	<b>60%</b>
	CS022	La technique gestuelle	<b>10%</b>	
	CS023	Manipulation d'un bateau d'aviron	<b>10%</b>	
	CS024	Composante d'une séance - partie pratique (Animateur)	<b>15%</b>	
	CS124	Composante d'une séance - partie théorique (Initiateur)	<b>15%</b>	
	CS125	Introduction à l'Avi-Fit	<b>10%</b>	
	CS126	Pararowing	<b>5%</b>	
	CS127	Stage pédagogique	<b>30%</b>	
<b>Thématique 3</b>	CS031	Préparation physique générale Initiateur	<b>40%</b>	<b>25%</b>
	CS032	Les réglages simples d'un bateau d'aviron	<b>40%</b>	
	CS133	Profil psychologique des différents publics	<b>20%</b>	
<b>Thématique 4</b>	CS041	Règles de sécurité et prévention des risques	<b>50%</b>	<b>5%</b>
	CS142	La réglementation de la navigation en Wallonie et en Belgique	<b>50%</b>	
<b>Thématique 5</b>	CS051	Règlement de la FRBA, de la LFA, valeurs véhiculées par l'aviron et respect de l'environnement	<b>100%</b>	<b>5%</b>

## 5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 5 (la description des programmes et contenus des stages).

### 5.1. Présentation du stage de la formation moniteur sportif initiateur (MSIn)

- Le stage pourra débuter juste après les examens des cours spécifiques, en ayant validé au moins 50% des thématiques (10/20), après la communication des résultats et après approbation du dossier de stage. Une seconde session de stage sera prévue si le candidat échoue lors de son stage. Cette seconde session se fera soit à la suite de l'échec du premier stage (toujours dans les 18 mois en fonction des résultats des examens des cours spécifiques : réussite d'au moins 50% de chacune des thématiques et après la communication des résultats), soit en même temps que la réalisation des stages de la prochaine session de formation de moniteur sportif initiateur
- Le stage se termine dans les dix-huit (18) mois, en fonction des résultats des examens des cours spécifiques (réussite d'au moins 50% de chacune des thématiques et après la communication des résultats). Si dépassement de cette date, une demande exceptionnelle pourra être faite à la LFA. Celle-ci sera représentée par une demande écrite avec justification. La demande sera alors étudiée par la fédération qui se réserve le droit de l'accepter.
- Le stage s'effectue dans un club affilié à la LFA, dans le cadre d'activités organisées par la LFA ou dans le cadre de stage ou activités organisés par l'Adeps
- Le stage s'effectue sous la supervision d'un maître de stage rencontrant les conditions spécifiées en section 5.3 « acceptation potentielle des maîtres de stage »
- Le stage est à vocation pédagogique
- Il concerne un public de pratiquant en parfait adéquation avec le profil de fonction du moniteur sportif initiateur en aviron
- Il est centré sur l'apprentissage des bases techniques de la pratique de l'aviron
- Il comporte au moins trente (30) heures d'encadrement effectif (minimum 10 séances)
- Il donne lieu à la production d'un rapport de stage

Le stagiaire doit être assuré en responsabilité civile et accident par le club ou l'organisateur des stages ou activités où à lieu le stage pédagogique, en tant que volontaire et ce conformément aux termes des articles 5,6 et 8 Bis de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires.

« Sur le plan du régime de la responsabilité et de l'assurance, l'organisation est responsable des dommages causés aux tiers par le volontaire dans le cadre de cette activité bénévole. Le volontaire n'assumera les conséquences que de sa faute grave. Il ne sera tenu responsable de sa faute légère que lorsque cette faute résultera d'un comportement habituel »



Si le maître de stage est volontaire, il doit bénéficier de la même couverture. L'opérateur de formation le vérifie avant le début de la formation. Le maître de stage choisit le lieu de stage pédagogique en accord avec le stagiaire. L'opérateur de formation avalise ce choix.

### 5.1.1. Dossier de stage :

### 5.1.2. Signalétiques

- Un exemplaire type du dossier de stage, comme inclus en annexe, est fourni par la LFA au maître de stage. Il est disponible en format téléchargeable dans la rubrique « formation » du site internet de la LFA (aviron.be)
- Cet exemplaire type comporte des instructions à l'attention du maître de stage, énonçant notamment les compétences à acquérir par le stagiaire et à évaluer par le maître de stage lors du stage
- Ce dossier doit reprendre les points suivants :
  - Le nom et les coordonnées du stagiaire
  - Le nom et les coordonnées du maître de stage
  - Les qualifications du maître de stage
  - Le(s) lieu(x) où le stage se déroule
  - La période pendant laquelle le stage se déroule
  - Le(s) plan(s) d'eau(x) utilisé(s)
  - La description, le niveau et la taille du groupe encadré et le matériel utilisé
  - Le niveau d'intervention du candidat
- Lors de sa réception, le dossier de stage est évalué en aval par la Fédération, la Commission Pédagogique Mixte et/ou le Conseiller Pédagogique
- Après évaluation du dossier par la Fédération, la Commission Pédagogique Mixte et/ou le Conseiller Pédagogique, le candidat peut commencer son stage. Un délai de quinze (15) jours est à prendre en considération pour l'évaluation du dossier.

### 5.1.3. Cahier / Carnet de stage

- Le cahier de stage devra entre autres comprendre les préparations et les évaluations des séances réalisées par le candidat.
- Le cahier de stage comprend un espace réservé au Maître de stage pour indiquer ses diverses appréciations et évaluations (technique et pédagogique).
- Le cahier de stage comprend un espace réservé au Maître de stage pour indiquer ses actions correctives ou de « remédiations » éventuelles.
- Indications claires concernant le renvoi, par le candidat, du cahier de stage signé et complété auprès de l'opérateur de formation (personne de contact, coordonnées complètes, annexes éventuelles, etc.), le Conseiller Pédagogique et/ou la Commission Pédagogique Mixte.

#### 5.1.4. Rapport de stage

Un rapport de stage doit être produit par le candidat et comporter au minimum les informations suivantes :

- Le nom et les coordonnées du stagiaire
- Le nom et les coordonnées du maître de stage
- Un tableau récapitulatif avec les dates, lieux et publics des séances encadrées
- Le niveau d'intervention du candidat
- Une description détaillée du contenu des séances et du travail préparatoire effectué pour celles-ci
- Une évaluation par le candidat des séances réalisées
- Une synthèse des expériences et des acquis rencontrés pendant le stage
- Les diverses appréciations et évaluations techniques et pédagogiques et actions correctives éventuelles indiquées par le maître de stage dans un espace réservé à cet effet

Le rapport de stage comprend un espace réservé au maître de stage pour indiquer ses diverses appréciations et évaluations (technique et pédagogique)

Le rapport de stage comprend un espace réservé au maître de stage pour indiquer ses actions correctives ou de « remédiations » éventuelles

Un exemplaire type du rapport de stage, comme inclus en annexe, est disponible en format téléchargeable dans la rubrique « formation » du site internet de la LFA (aviron.be)

Le rapport de stage doit être renvoyé à l'une des personnes de contact mentionnées en section 1.1 « Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction » au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la tenue de la session d'évaluation. Cette communication doit se faire par courriel.

Le rapport de stage est évalué sur base des parties demandées au point 5.1.4 et des appréciations données par le maître de stage. La note totale sera calculée avec la soutenance orale du rapport de stage (rapport de stage coefficient 1 et soutenance orale coefficient 2).

## 5.2. Règles concernant les Maîtres de Stages

- Un maître de stage remplissant les conditions spécifiées en section 5.3 « Acceptation potentielle des Maîtres de Stages » doit être proposé par le stagiaire à l'opérateur de formation
- Sur demande, l'opérateur de formation peut fournir au stagiaire une liste de maîtres de stage potentiels. Cette liste doit avoir été avalisée par la Commission Pédagogique Mixte.
- Le maître de stage pressenti doit remplir la Partie I du dossier de stage et le communiquer à une personne de contact mentionnées en section 1.1 « Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction »
- La confirmation d'autorisation de stage est donnée par l'opérateur de formation par l'envoi du dossier de stage reçu, après avoir dûment complété la Partie II, au maître de stage, avec notification au stagiaire. Cette communication se fait par courriel ou par courrier postal, au plus tard dix (10) jours ouvrables après réception initiale du dossier de stage
- L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser un maître de stage pour un stage donné, en raison notamment d'incompatibilité pour raison de parenté ou fonctionnelle (par exemple, un maître de stage qui serait employé par le stagiaire)
- La notification d'un refus se fait par courriel ou par courrier postal au maître de stage pressenti au stagiaire, au plus tard dix (10) jours après réception du dossier de stage
- Sur base de justifications formelles, le Maître de stage peut être "imposé" au candidat, par l'opérateur de formation et/ou le Conseiller Pédagogique.
- Pendant le stage le candidat est placé sous la responsabilité du Maître de Stage.
- Pas d'obligation du Maître de stage d'accepter la mission proposée.
- Les séances animées sont répertoriées consciencieusement et visées par le Maître de Stage.
- Le dossier de stage (rapport d'évaluation) est signé par le Maître de Stage.

## 5.3. Acceptation potentielle des Maîtres de Stages

- Le maître de stage doit être titulaire d'un brevet Adeps spécifique aviron de niveau équivalent au niveau Moniteur Sportif Initiateur et pouvant justifier d'une expérience importante dans une école d'aviron
- Il peut être détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique pouvant justifiant d'une expérience importante dans une école d'aviron
- Il peut justifier d'une expérience pédagogique particulièrement importante dans une école d'aviron
- Les responsabilités du maître de stage sont les suivantes :
  - Accepter la fonction, incluant la responsabilité du stagiaire et effectuer les prestations qui en découlent à titre gracieux.
  - La responsabilité civile du stagiaire et du maître de stage sont couvertes par la police souscrite par la LFA s'ils y sont licenciés. Si le stagiaire et/ou le maître de stage ne sont pas licenciés de la LFA, ils sont tenus de prendre les dispositions adéquates pour être couverts
  - Exercer cette fonction en accord avec l'opérateur de formation

- Intégrer le stagiaire à l'équipe des cadres du dispositif de formation.
- Encadrer personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Accomplir, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
- Dialoguer avec le responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation, chaque fois que nécessaire.
- Accueillir la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadres (Opérateur de formation et/ou AG Sport).
- Impliquer activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Communiquer régulièrement leurs remarques et de conseiller le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale (cahier de stage).

#### 5.4. Endroits et niveaux de Stages

- o Le stage s'effectue dans un club affilié à la LFA, dans le cadre d'activités organisées par la LFA ou dans le cadre de stages ou activités organisés par l'Adeps
- o Le stage proposé ou choisi doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence pour lequel le candidat a suivi une formation

## 5.5. Evaluation du stage et du cahier de stage

- L'évaluation globale du stage est effectuée par le maître de stage et par un jury.
- Les résultats de l'évaluation par le maître de stage sont communiqués de manière écrite à la LFA, par l'intermédiaire du dossier de stage dûment rempli par le maître de stage
- Lors de sa réception, le rapport de stage est évalué en aval par la Fédération, la Commission Pédagogique Mixte et/ou le Conseiller Pédagogique
- Le rapport de stage doit être renvoyé à l'une des personnes de contact mentionnées en section 1.1 « Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction » au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la tenue de la session d'évaluation. Cette communication doit se faire par courriel.
- L'évaluation par le jury s'effectue sur base du rapport de stage et sa présentation orale par le candidat, comme spécifié en section 6.8 « Motivation du résultat en délibération »
- Le jury sera composé de personne ayant un niveau supérieur ou égal au niveau moniteur sportif initiateur en aviron ou de personne experte justifiant d'expériences et de connaissances pointues en aviron (sous validation du conseil d'administration et la LFA)
- Afin d'évaluer la partie pratique de stage du candidat, une grille d'évaluation est disponible en section 9.5. Cette grille d'évaluation sera connue du candidat et repliée par le maître de stage à la fin de chaque séance. Ainsi, le maître de stage pourra apporter ses appréciations au candidat à la fin de chaque séance (points forts, point à améliorer)
- L'évaluation de la partie théorique du stage du candidat se fera par le biais d'une soutenance orale de son stage avec présentation. Une première partie de dix (10) minutes concernera l'exposé du candidat sur sa thématique de travail et ses différents axes de travaux, ses choix et ses justifications. La seconde partie de dix (10) minutes concernera un échange sous forme de question/réponse et/ou débat entre les membres du jury d'évaluation et le candidat sur le stage effectué
- Une seconde session de stage sera prévue si le candidat échoue lors de son stage. Cette seconde session se fera soit à la suite de l'échec du premier stage (toujours dans les 18 mois en fonction des résultats des examens des cours spécifiques : réussite d'au moins 50% de chacune des thématiques et après la communication des résultats), soit en même temps que la réalisation des stages de la prochaine session de formation de moniteur sportif initiateur
- Une seconde session de l'oral de stage sera prévue si le candidat échoue lors de sa soutenance. Cette seconde session se faire soit à la suite de l'échec de la première soutenance (toujours dans les 18 mois en fonction des résultats des examens des cours spécifiques : réussite d'au moins 50% de chacune des thématiques et après la communication des résultats), soit en même temps que les soutenances de la prochaine session de formation de moniteur sportif initiateur

## 6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION (À DÉCLINER POUR CHAQUE NIVEAU DE QUALIFICATION)

Ce chapitre répond à l'Art. 38 §4. Du décret du 3 mai 2019, au point 6 (la description des modalités d'évaluation).

### 6.1. Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation pour les candidats de la formation Moniteur Sportif Animateur s'effectue pendant la durée de la formation.

La session d'évaluation pour les candidats de la formation Moniteur Sportif Initiateur s'effectue au plus tard quatre (4) mois après la fin de la formation. Tout délai à cet égard doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation.

### 6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Les critères d'accès aux évaluations de la formation Moniteur Sportif Initiateur sont :

- Le paiement effectif des droits d'inscription
- Le respect de l'âge minimal requis
- La présence effective aux cours, selon les modalités de la section 6.2.1 « Présences aux cours »
- Le respect des règles de bienséance
- Le respect des principes élémentaires de vie en commun, plus spécifiquement lors de formations en internant
- Le respect des modalités préalables à l'organisation de la formation : section 3

Le non-respect de ces conditions entraîne une interdiction de participation aux évaluations finales de la formation. Il retire tout droit à un remboursement des droits d'inscriptions.

#### 6.2.1. Présences au cours

- o Pour la formation de Moniteur Sportif Animateur, tous les modules sont à présence obligatoire.
- o Pour la formation de Moniteur Sportif Initiateur, certains modules sont à présence obligatoire : CS\_022 Technique gestuelle, CS\_023 Manipulation d'un bateau et CS\_024 Composantes d'une séance d'initiation. Une absence non-justifiée à l'un de ces modules entraîne directement un échec complet concernant les trois modules visés (0/23 à ces modules en première session) et le candidat devra les passer en seconde session. Une absence justifiée sera prise en considération par le jury qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser. Aussi, il est obligatoire d'obtenir un taux de présence de minimum 80% de l'ensemble de la formation : un pourcentage supérieur entraîne directement un échec de la formation.

### 6.3. Publicité des accès aux évaluations

- Les candidats admissibles aux évaluations du niveau Moniteur Sportif Initiateur sont convoqués par courriel.
- Les convocations reprennent tous les détails utiles aux candidats (horaires, lieux) et les informent des conditions d'accès comme définies en section 6.2 « Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect ». Elles reprennent également les possibilités de report comme définies en section 6.4 « Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations ».
- Les candidats non admissibles aux évaluations (par exemple pour absence injustifiées aux cours) en sont informés par courriel

### 6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une session d'évaluation (première ou seconde session) est considéré comme absent
- Tout candidat considéré comme absent en première session d'évaluation est ajournée en seconde session d'évaluation
- Tout candidat considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation est refusé
- Tout candidat peut justifier d'une absence. La justification d'absence doit être envoyée endéans les trois (3) jours ouvrables après la date de la session d'évaluation à une des personnes de contact mentionnées en section 1.1 « Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction ». Cette communication doit se faire par courriel ou par courrier postal.
- Tout candidat ayant justifié d'une absence bénéficie d'un report si l'opérateur de formation apprécie positivement la légitimité de l'absence au vu des pièces justificatives (par exemple, certificat médical dûment complété, certificat de décès d'un parent proche).
- Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report justifié par session d'évaluation.
- Tout candidat arrivant tardivement à une session d'évaluation peut se voir autoriser l'accès à l'évaluation si le motif présenté est jugé légitime par le responsable de la session d'évaluation et sous condition qu'aucun candidat n'a déjà quitté le lieu de l'évaluation. Il ne dispose dans ce cas que de la durée restante de la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée



## 6.5. Nombre de sessions d'évaluation

Une première session sanctionnera la formation dispensée. Cette session pourra être répartie en plusieurs moments en cours de formation.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.

Il est possible de reporter chaque session d'évaluation selon les modalités définies en section 6.4 « Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations ».

## 6.6. Constitution du Jury d'évaluation

Les évaluations sont effectuées par un jury. Ce jury, qui doit être avalisé par la Commission Pédagogique Mixte, est déterminé par l'opérateur de formation et est constitué d'au moins deux (2) personnes avec voix délibérative choisies parmi les personnes suivantes :

- Les membres du comité pédagogique de la LFA
- Les chargés de cours intervenants lors des sessions évaluées
- Des chargés de cours non intervenants lors des sessions évaluées
- Des experts désignés par la Commission Pédagogique Mixte

Les membres du jury d'évaluation connaissent parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats et ce, afin d'assurer la consistance des exigences d'évaluation.

## 6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il pourra s'agir du représentant du service Formation des cadres de l'AG Sport, du Conseiller Pédagogique, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations que le candidat aura obtenues aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération, etc.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération. Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

## 6.8. Motivation du résultat en délibération

Pour réussir son niveau « moniteur sportif initiateur » de plein droit, le candidat doit avoir au minimum 50% de réussite dans chaque thématique, doit avoir suivi les modules obligatoires (CS\_022 Technique gestuelle, CS\_023 Manipulation d'un bateau et CS\_024 Composantes d'une séance d'initiation et les 1<sup>er</sup> soins) et validé son stage (minimum 50%).

Tout résultat est motivé par la justification de la liste ci-dessous correspondant à la conclusion de la délibération du jury d'évaluation :

- Réussite de plein droit : moyenne des thématiques supérieures ou égales à 50%
- Réussite après délibération : l'échec unique ne met pas en péril la poursuite de la formation (stage de terrain à réaliser).
- Réussite après délibération : pourcentage proche de 50 % et qualité du stage.
- Ajourné(e) en seconde session : absence non justifiée.
- Ajourné(e) en seconde session pour absence à un module obligatoire
- Ajourné(e) en seconde session pour absence répétée même si justifiée
- Ajourné(e) en seconde session : moyenne d'une thématique inférieure à 50% : repassage des matières concernées
- Ajourné(e) en seconde session car échec en stage.
- Ajourné(e) en seconde session car fraude à l'évaluation.
- Refusé(e) : absence en seconde session
- Refusé(e) : moyenne d'une ou plusieurs thématiques inférieures à 50% après la seconde session
- Refusé(e) : échec unique qui a des répercussions sur la pratique professionnelle.
- Refusé(e) : abandon de la formation.
- Refusé(e) pour absence répétée même si justifiée.
- Refusé(e) : absence(s) non justifiée(s).
- Refusé(e) car second échec en stage.
- Refusé(e) car fraude à l'évaluation.

## 6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

## 6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat doit être informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats (courrier normalisé ou recommandé) et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.

Cette publicité des résultats doit contenir des indicateurs comportementaux, des appréciations chiffrées, des pourcentages en fonction des pondérations des modules et des thématiques

Le ou les contenus de formation à éventuellement représenter sont fixés par le jury d'évaluation au cours de la délibération et communiqué(s) au candidat

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire

## 6.11. Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.

- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, etc.).

## 7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLOMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 02 mai 2019, au point 7 (**les conditions de dispenses de diplômes**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

### 7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, etc.) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Cross border »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

## 7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

### 7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

### 7.2.2. Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
  - o Nom - Prénom
  - o Adresse officielle (complète)
  - o Date et lieu de naissance
  - o E-mail
  - o Tél. / GSM
  - o La discipline sportive
  - o Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra).

- Tableau à compléter

Code et titre du module	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages	Volume horaire	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CG211 ...						
CG212 ...						
Etc.						

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.



## 7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

### 7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, etc.). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le candidat de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

### 7.3.2. Éléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
  - o Nom - Prénom
  - o Adresse officielle (complète)
  - o Date et lieu de naissance
  - o E-mail
  - o Tél. / GSM
  - o La discipline sportive
  - o Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra).

- Tableau à compléter.

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) (code + nom) – Niveau encadrement-fonction	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du/des responsables	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances/compétences développées lors de ces principales fonctions/activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés*

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

#### 7.4. Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de « VAFE ».
- L'entretien de VAFE doit permettre :
  - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
  - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
  - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE.

## 7.5. Frais de procédure pour une VAFE

- Au niveau de la LFA, aucun frais de procédure ne seront demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE.

## 7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

### 7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

### 7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

### 7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

## 7.7. Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

## 7.8. Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable. Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

## 7.9. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

### 7.9.1. Cours généraux

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les « anciens » cours généraux, les bacheliers en Education Physique, etc.

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS ([www.sport-adeps.be](http://www.sport-adeps.be)).

### 7.9.2. Cours spécifiques

Si vous avez le brevet / diplôme	Vous pouvez être dispensé(e), après une demande officielle, des modules suivants :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bachelier en Education Physique</li> <li>- Master en Sciences de la Motricité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CS131_PPG échauffement, étirement et séance au sol</li> <li>- CS133_Profil psychologique des différents publics</li> </ul>
Les anciens Niveau 2 et 3 aviron	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CS131_PPG échauffement, étirement et séance au sol</li> </ul>
Brevet de dirigeant de club, de dirigeant sportif en fédération, de gestionnaire d'infrastructures sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CS111_Organisation administrative et sportive de l'aviron</li> </ul>
Arbitres nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CS112_Code des courses</li> </ul>

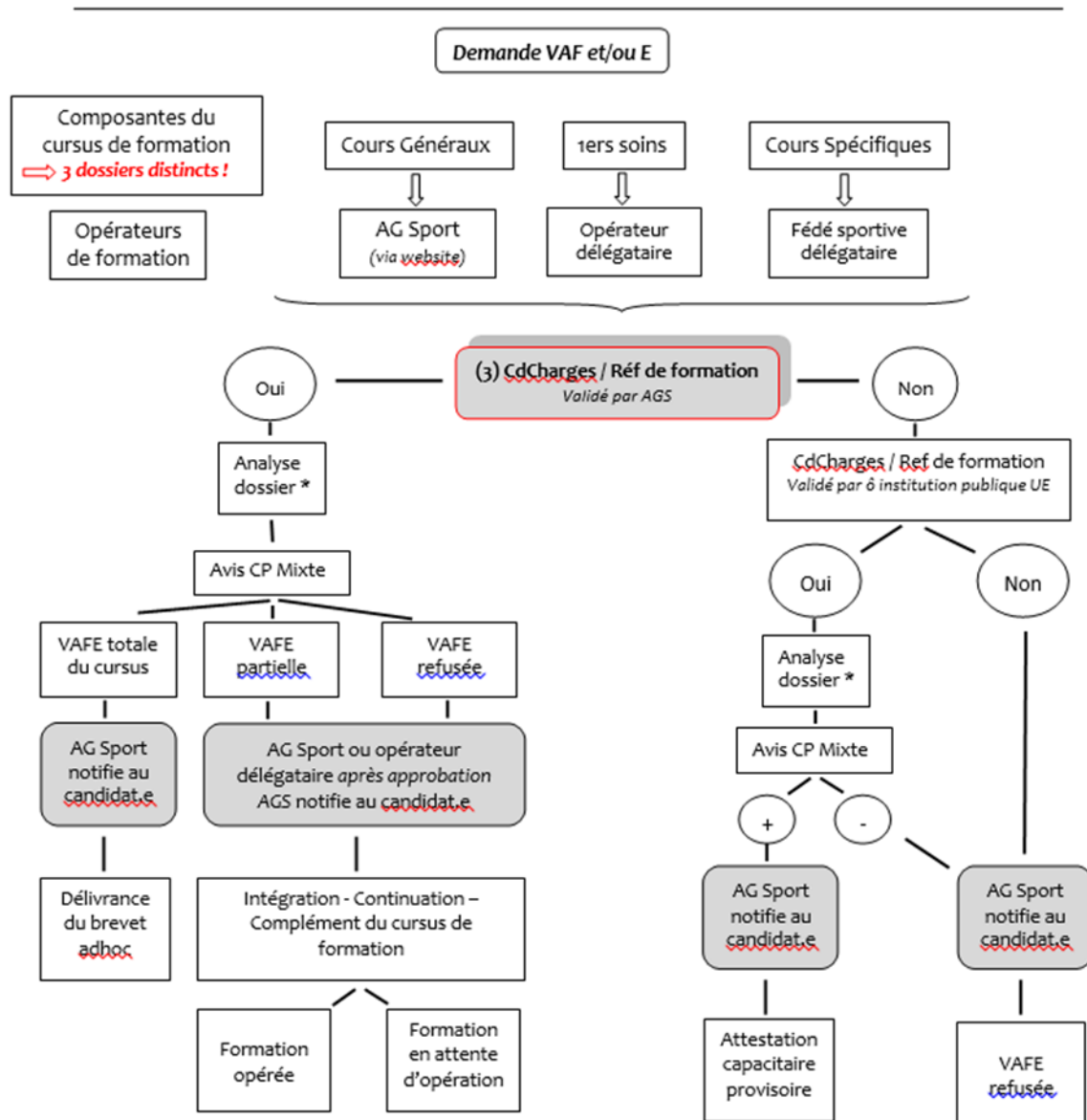
➔ Pour les personnes possédant un Niveau 1 en aviron et qui souhaitent obtenir une validation du niveau « moniteur sportif initiateur », celles-ci doivent :

- Justifier d'une expérience : procédure « VAFE », voir section 7 « Conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes (Belgique ou étranger)

Si la personne a justifié d'une expérience, elle doit :

- Suivre le module CS126 « Pararowing » : le fait de le suivre en présentiel amène directement la validation du module (cours pratique)
- Suivre le module CS142 « Sécurité et premiers soins »

## 7.10. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



## 8. RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichier Excel).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / etc. concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles  
Administration Générale du Sport  
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles  
Service de la Formation des Cadres Sportifs (brevets)  
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00  
Tél. : 02/413.29.07  
Email : [adeps.brevets@cfwb.be](mailto:adeps.brevets@cfwb.be)

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

## 9. Annexes

Liste des annexes :

- 1) Formulaire de demande de VAF
- 2) Formulaire de demande de VAE
- 3) Dossier de stage
- 4) Rapport de stage
- 5) Grille d'évaluation stage Moniteur Sportif Initiateur Aviron
- 6) Grille d'évaluation du test préliminaire en skiff :

Test préliminaire en skiff	A	NA
Savoir correctement préparer et sortir son matériel		
Savoir embarquer et quitter le ponton seul(e)		
Savoir tourner sur place : bâbord et tribord		
Savoir dénager vers un repère précis		
Savoir prendre le départ d'une course		
Savoir rentrer au ponton et débarquer seul(e)		
Savoir correctement ranger son matériel		
<b>Le candidat doit obtenir 5 "A" pour valider le test préliminaire</b>		

- ➔ Ces annexes sont disponibles sous format téléchargeable sur le site de la Ligue Francophone d'Aviron ([www.aviron.be](http://www.aviron.be)) onglet « formation ».